... les ar-... qui voudra ... sans in-... [L'A]BEILLE, huit jours ... semestre courant.

... en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, ... par carré de chaque numéro pour la ... cents ... insertions subséquentes ... de DIX PIASTRES par an. ... ne sera pas limité, ... qu'on les arrête aux frais de ceux ...

... l'année, pour publier les ... Aucun ... de campagne ne sera reçu à ... quelqu'un en ville chargé de payer ... lettres adressées à l'Editeur devront ... dans le cas contraire, elles resteront à la ...

[MA]DISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau à vapeur, fin marcheur, CORSAIRE, capitaine B[illegible], partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin et ... même soirée. Il partira également du ... Mercredi, à 9½ heures du matin, pour ..., en remontant la rivière, il ira à un ...on, et sera de retour ici le lendemain Jeudi. ... été acheté expressément pour faire les ... continuera à l'avenir à faire le trajet entre ...ville et la Nouvelle-Orléans. Dans ... de passage, le propriétaire du bâteau ... les cajeux de bois, planches et ... qui voudraient passer sur ce bâteau le Di... de se trouver au Rail-Road, à huit ... du matin, pour entrer dans les charriots. ... respectueusement l'encouragement ...

WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

... de faciliter les communications entre ...York, une nouvelle ligne de paquebots, ... suivans, vient d'être établie. ...S SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible]	13 Octobre,
[illegible]	28 Décembre.
[illegible]	15 Mars,
[illegible]	28 Mai,
[illegible]	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible]	28 Octobre,
[illegible]	13 Janvier,
[illegible]	28 Mars,
[illegible]	13 Juin.
[illegible]	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible]	13 Novembre,
[illegible]	28 Janvier,
[illegible]	13 Avril,
[illegible]	28 Juin,
[illegible]	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE, CAPITAINE FAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre.

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Les navires ci-dessus sont neufs, de la première ... du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau, ayant été construits à New-York, absolument pour ce... Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers. Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux à vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

N. B. Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

POUR LA MOBILE. La goëlette SARAH, capit. Starke, partira samedi prochain, 26 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis des magasins ... TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, No 15.

POUR VERA-CRUZ. La goëlette DORCHESTER, capit. Salis, partira dans deux jours, ayant une partie de son chargement à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à S. CUCULLU, rue Toulouse.

POUR NEW-YORK.—(*Paquebot du 5 Février.*) [Ligne de la Louisiane et de New York.] Le navire CREOLE, capit. Fage, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser [22 janv] FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier la LOIRE, capit. Boulanger, partira sans délai, le 2 février. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103. 23 janv

POUR PORT-AU-PRINCE. La jolie goëlette ELIZABETH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Abram Brown, ayant le deux tiers de son chargement engagé. Pour reste ... barils de passage, s'adresser au capitaine à bord, près du ferry, entre St. Louis et Conti. 23 janv.—4

POUR BALTIMORE. Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, partira positivement dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à HARRISON BROWN & CO. rue Royale, No. 117. 23 janv

POUR LE HAVRE. Le navire SALEM, capitaine Destebecho, partira ... s'adresser à bord, ou à J. MAGER.

POUR LE HAVRE. Le navire NEVA, capit. Thomas Lord, partira ... Pour fret ou passage, s'adresser ... [illegible] ... rue Toulouse.

POUR TAMPICO. La goëlette ELIZA THOMAS, capitaine Butler, partira vendredi prochain ... courant. Pour fret de quelques barils, ou ... à bord ou à J. DUFART.

POUR LIVERPOOL. Le ... première classe, NESTOR, cap. ..., doublé et chevillé en cuivre, désire ... 400 balles de coton, pour compléter ... quelques passagers; s'adresser à I. OGDEN & CO.

POUR LE HAVRE. Le ... première classe, LEXINGTON, ...ins, doublé et chevillé en cuivre, ... 400 balles de coton pour compléter ... s'adresser à I. OGDEN & CO.

POUR BOSTON. Le ... doublé en cuivre, COMMISSARY, ... partira sans délai. Pour ... à LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE. Le ... fin voilier LOIRE, capitaine Boulanger ... une partie de son chargement à bord, et ... Pour fret ou passage, s'adresser JULES LE BLANC, rue Royal, No. 175.

POUR MARSEILLE. ..., doublé et chevillé en cuivre, DU... PACKET, capitaine MacPherson, partira ... ce mois. Pour fret ou passage, ayant ... s'adresser à A. QUERTIER & BOUTIN.

... débarquement du brick Authentic, venant de ... et à vendre par le soussigné ... vin rouge de Montferrand. En ... en caisses de Haut-Brion, Champagne mousseux ... qualité supérieure, quelques barils ... de vie de Cognac. J. M. FORTIER.

A VENDRE—20,000 Gallons mélasses, près de la ville ... de suite par BLANC & BRUGIER.

PAR TRICOU & CANONGE.

... vendredi, 1er. février prochain ... UN TERRAIN situé au nouveau Faubourg Marigny, désigné par le No. 346, de l'îlet 22 formé par les rues Urquhart, Bagatelle, Morales et St. Antoine; ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Antoine sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Zémire Villanueva; et de l'autre par le numéro 347, formant l'encoignure des dites rues St. Antoine et Morales. Le dit terrain est parfaitement entouré de pieux de bois neuf et a été remblayé. Les banquettes sont faites de madriers de chalands. Il existe sur le dit terrain une maison neuve en bois ayant deux appartemens, deux cabinets et une galerie.

Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèques jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, notaire public. 26 jan.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu lundi, 11 février prochain, à l'Ecurie, rue Toulouse, No. 180, les objets suivants formant le fonds de l'établissement: 12 très bons CHEVAUX de monture, de carosse et de cabriolet; 9 voitures à 4 roues, presque neuves, 4 cabriolets ou tilburis, 3 vieilles voitures, selles et brides, un nègre bon palfrenier. Conditions de la vente:

On traitera du tout ou partie des dits objets à l'amiable jusqu'au moment de la vente. 25 janv—5

ESCLAVES DE GRANDE VALEUR.

PAR TRICOU & CANONGE,

SERONT vendus à midi, à la Bourse Hewlett, lundi 4 février 1833, les esclaves suivans appartenant à M. Jacques Charbonnet.

AYSIQUE, âgé de 32 ans, bon scieur, excellent laboureur et bon charretier.
PITA, âgé de 30 ans, bon à tout sur une habitation.
BRISTAT, excellent nègre, âgé de 35 ans, bon nègre d'équipage.
JEAN BAPTISTE, âgé de 24 ans, bon charretier et excellent nègre de champ.
DAVES, âgé de 16 ans, bon cocher, bon domestique et excellent charretier.
MICHEL, mulâtre de 25 ans, bon domestique et bon charretier.
PRINCE, nègre âgé de [illegible] ans, bon commandeur et bon nègre de champ.
BIVERLEY, nègre âgé de [illegible] ans, excellent charretier et bon laboureur.
STEPHEN, âgé de 27 ans, assez bon charpentier et excellent nègre de champ.
BILLY, griffe âgé de 23 ans, bon tonnelier, excellent nègre de champ et d'équipage.
PETER, nègre de 34 ans, excellent laboureur et bon charretier.
SALLY, négresse âgée de 25 ans, avec son enfant de 2 ans, bonne domestique et excellente négresse de champ.
MARIA, négresse âgée de 19 ans, bonne domestique et bonne négresse de champ.
JOHN, âgé de 11 ans, bon petit domestique pour un garçon.
TEMPERANCE, mulâtresse âgée de 24 ans, avec ses deux enfans, (un âgé de 3 ans et l'autre à la mamelle,) bonne domestique et couturière.

Conditions:—1-3 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets seront faits payables à la banque de la Louisiane.

Les actes de ventes seront passés devant le juge de la paroisse Jefferson; son greffe se tient au faubourg Lafayette. 24 janv

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 4 Février prochain, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes:

1o. UN TERRAIN mesurant 60 pieds français de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Bienville et Conti, attenant d'un côté à la propriété de Mr. T[illegible], et de l'autre à celle de Mr. Dimitry, avec les trois maisons en briques et à deux étages, qui y sont construites ainsi que les cuisines et autres dépendances qui s'y trouvent. La dite propriété est affermée pour une somme annuelle de $7,900. Le bail du N°. 39 est pour un laps de cinq ans, à raison de $1,400 par an. Le bail du No 37 est pour un an, à raison de $2,500 avec faculté par le preneur, de renouveler pour deux ans, aux mêmes conditions, et le bail du No. 35, pour deux ans, à raison de $4,000 par an; le tout à partir du 1er. octobre de l'année 1832.

2o. UN TERRAIN situé rue Toulouse, de 60 pieds de face, sur 150 de profondeur, attenant à la propriété de Messrs. Peyroux, Rivarde & co., d'un côté et à celle de Mde. veuve Fitzgerald, de l'autre, avec la Maison à étage qui s'y trouve, les cuisines, chambres à domestiques; et vastes magasins d'entrepôt dans la cour.

3o. UN TERRAIN situé rue Royale, ayant 24 pieds de face à cette rue, 100 environ de profondeur avec une Maison en briques et à étages, et autres dépendances, faisant parti des ci-devant maisons des architectes, No. 131.

4o. NEUF TERRAINS formant un demi-îlet, situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Constance et du Bassin, îlet No. 30, mesurant chacun 27 pieds quelque pouces de face aux rues Bassin et Constance, sur une profondeur irrégulière de cent cinquante neuf, conforme au plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, lequel sera présenté à la Bourse.

5o. UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, désigné sur le plan par le No. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

6o. Un Ilet au faubourg Macdonough, sur l'autre rive du fleuve, désigné sur le plan par le No. 7.

7o. UNE HABITATION de cinq arpens plus ou moins de face à la Fausse Rivière, sur 40 de profondeur, dans le quartier dit du Colombier.

De plus:

10 Actions de la Banque de la Louisiane.
5 do. de la Banque d'Orléans.
12 do. de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
10 do. de la Compagnie des Architectes.
10 do. de la Compagnie de Barataria et Lafourche.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 21 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

D'APRÈS un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, portant date du 4 janvier, il sera vendu vendredi 30 du courant à midi, au café de la bourse, les actions de la Banque et d'assurance ci-dessous décrites appartenant à la succession de feu James Workman, savoir: 93 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane payées en entier, [illegible] do. do. do, 2-5 payées, 20 do. de la compagnie de Canal et de Banque, payées en entier, 24 do. de l'assurance des Négocians, dont $30 ont été payées, 9 do. de la Compagnie du Western Marine et Fire Insurance dont 30 ont été payées. 17 jan.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 9 de Février prochain, il sera vendu à midi à la bourse Hewlett, d'après l'autorisation de la Cour des preuves, pour compte de la succession de Me. Y. F. A. Blanchet;—Catherine, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et marchande; Charlotte, âgée de 21 ans, bonne blanchisseuse, fine plisseuse, cuisinière et bonne domestique.

Conditions:—Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 7 janv

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 16 février prochain, à la bourse de Hewlett, à l'heure de midi, une TERRE, située dans la paroisse Jefferson sur la rive droite du fleuve, à environ une lieue et demie de cette ville, bornée d'un côté par la terre de Théodule Destréhan et de l'autre par celle de Balthasard Saulet; mesurant quatre vingt arpens de face sur quatre vingts arpens de profondeur; la terre est bien boisée, et sera vendue en 3 lots d'une égale étendue.

Conditions:—Payable à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par M. Octave de Armas, notaire public. 17 janv—153ps

LITHOGRAPHIE.

ZIMMER & DROZ,

RUE DE CHARTRES, No. 152.

SE chargent de lithographier à des prix modérés, circulaires, adresses, factures, cartes de visite, lettres de change, étiquettes, dessins dans tous les genres, &c. M. A. DROZ continue de graver sur métaux. 26 jan—3.2ps

BAGUES D'OR—100 douz. bagues d'or unies, aux colporteurs de la Levée et de la campagne; en vente à bon marché 100 douz. de bagues d'or unies, ainsi qu'un grand et magnifique assortiment de lithographies simples et coloriées. S'adresser au bureau de courtage et de commission de F. L. Vandeburgh & Co. rue St. Louis, No. 10 près la Levée. 26 jan.

70 BALLES Toile écrue à chemises 3-4, de manufacture du pays, bonne qualité; 200 balles do. do. 3-4; 7 balles Gingas à meubles; 8 balles Ginghams; 40 balles Toile à draps de Russie, ayant droit au drawback, en débarquement du brick Henry, de Boston, à vendre par 22 janv LINCOLN & GREEN.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 189 sacs café de la Havane, première qualité; 50 bts. sucre do. [22 janv] THEOD. NICOLET & Co.

FOIN.—166 balles Foin du Nord, en débarquement du brick Pleiades, de New York, à vendre par 22 janv FOSTER & HUTTON.

SERRURES FRANCAISES—6 caisses assorties de 4 à 10 pouces justement reçues et en vente chez P. E. & O. SORBE, 22 jan No. 118 rue Royale.

TRAITES sur France, à vendre par 22 janv J. MAGER.

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé JEAN, se disant appartenir à M. Comagère du Barataria, le propriétaire est prié de vouloir bien le retirer en se conformant à la loi. Une négresse nommée JUSTINE, appartenant à M. Percy. 12 janv P. A. CHARBONNET, shérif.

SUCRE—125 boucauts beau sucre d'Attakapas, en débarquement du bateau à vapeur Versailles à vendre par GRAY, DURRIVE & CO, 21 janv rue de la Nouvelle-Levée, No. 35.

AVIS.—Les sieurs Müller et [illegible], élèves de MM. Pleyel et Erard, préviennent le public qu'ils se chargeront de réparer les Pianos et les Harpes. Ils entreprendront également d'accorder les dits instrumens. Leur demeure est rue Royale, No. 244, entre Ste. Anne et Dumaine. 26 janv

CALLIGRAPHIE.

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, registres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, *d'après le système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, et non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Merphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières. JOHN C. YOUNG,
25 jan Président du Collège Central (K-nt.)

ON a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

Et le BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co., dont avant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissemens, une riche variété de fournitures de maison consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornemens dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.
W. FADEUILHE,
22 jan P. J. SALVETAT.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de monumens de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, italiens, irlandais et Américains. Aussi des monumens tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux [illegible] simples; des façades de marbres, des pierres de foyer [illegible] limites; du plâtre de Paris; du ciment hydraulique Romain; avec un assortiment superbe de grilles [illegible] en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux [illegible] les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.
JAMES KAIN,
JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

MADAME FESSARD, ACCOUCHEUSE, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 125. 4 janv—1m

600 BOUCAUTS SUCRE et 6,000 gallons de mélasse, à vendre par BLANC & BRUGIER, sur les habitations près de la ville. 4 janv.

ON désire connaître la demeure de M. Marron, arrivé du Hâvre par le Louisville, le mois dernier. ESTEVAN[illegible] & COURVAL, 24 déc Nouvelle-Levée, No. 6.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parens que les heures de classes pour les enfans sont de 8 heures à 2½ heures le matin et de 4 à 5 le soir; congé le jeudi après 2½ heures. Mme. Granet profite de cette occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les conditions de sa pension: les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension*.

Le Piano et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois. 11 janv.

J. F. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour dans cette ville, et desirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, No. 36, entre les rues des Magasins et du Camp, dans la maison dernièrement occupée par Madame Hearsey, où il est satisfait de revoir ses anciene habitués, et toutes les personnes qui auraient besoin de son ministère. On le trouvera chez lui depuis 9 heures jusqu'à 5 heures. 1er. jan—6m

20 BALLES, contenant 1,424 pièces Coton écru lourd à chemises, de 36 pouces; 22 balles Molletons assortis, récemment reçus par les navires Vesta, Princess Charlotte et Princess, venant de Liverpool, et ayant droit au drawback, ainsi qu'un assortiment général de Marchandises convenables pour les marchés mexicains; à vendre à bon compte, par HARRISON, BROWN & Co. 16 janv Rue Royale, No. 117.

VENTES A L'ENCAN.

BELLE PROPRIETE EN VILLE,

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mercredi 30 courant, à midi, au café de la bourse,

9 LOTS DE TERRE,

Avec les bâtisses et constructions qu'ils contiennent, situés dans les rues Commune, Gravier et Philippa. Ils sont dans une partie de la ville qui augmente rapidement en valeur et dans le voisinage immédiat de la nouvelle maison d'état. Ils sont bien remplis, les murs et les banquettes ont été nouvellement posées avec des gouttières de brique et de pierre; il offrent une occasion excellente pour l'achat de propriétés d'une grande valeur. Le lot No. 1 est situé dans la rue Commune, entre Baronne et Philippa et mesure 59 pieds 6 pouces de face, sur 146 pieds 1 pouce de profondeur d'un côté et 148 pieds 1 pouce de l'autre, et 59 pieds 1 pouce sur le derrière. Les constructions qu'il renferme consistent en une grande et excellente maison d'habitation à présent occupée par [illegible], à un loyer de $50 par mois. Cette maison est divisée en 9 chambres, a une galerie sur le devant au second étage, et une sur le derrière au second étage, il y a aussi une nouvelle cuisine à deux étages avec des chambres de domestiques, un puits et une construction en briques divisée en un cellier et un pigeonier. Les bâtiments sont éloignés de la rue et ont une cour pavée sur le devant ornée d'arbres et de groseillers. Le lot no. 2, est situé dans la rue Gravier, derrière le No. 1, et mesure 29 pieds 4 pouces de face, sur une profondeur de 147 pieds 1 pouce d'un côté et 146 pieds 1 pouce de l'autre et 29 pieds 6 pouces sur le derrière. Le lot No. 3, est contigu au No. 2, et a 29 pieds 4 pouces de face sur 148 pieds 1 pouce d'un côté, 147 pieds 1 pouce de l'autre, et 29 pieds 6 1-2 pouces sur le derrière. Les lots No. 4, 5, 6 et 7 sont situés dans la rue Gravier entre Baronne et Philippa, et ont chacun 23 pieds de face sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins. Le lot No. 8, est situé au coin des rues Gravier et Philippa, et a les mêmes dimensions. Le lot No. 9, est situé dans la rue Philippa, contigu au derrière du No. 8, et a 23 pieds 7 pouces de face, sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces plus ou moins. Le tout ainsi qu'on le verra plus clairement en consultant le plan actuellement exposé au café de la bourse.

Conditions: Le lot No. 1, avec les constructions à 6, 12 et 18 mois de crédit, les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'au paiement intégral. Les actes de vente devront être passés par M. Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acheteur.

Aussi au même lieu, jour et heure, un autre lot de terre de grande valeur situé dans la rue du Camp entre les rues Julie et St. Joseph ayant 53 pieds 4 pouces de face sur 173 pieds de profondeur ainsi qu'on peut le voir sur le plan exposé au café de la Bourse, il y a sur le dit lot, une bonne maison de charpente à un étage avec des fenêtres à chassis, divisée en 4 chambres, avec des chambres de domestique au grenier, cuisine &c. la totalité sera vendue sujette à son bail actuel de $35 par mois. La dite propriété est dans le voisinage immédiat de ces grandes et belles maisons en briques à 3 étages construites par la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

Conditions: l'acheteur se chargera du paiement de 3 billets échéant les 9 mai 1833, 1834 et 1835 pour la somme de $1825 chaque et le reste du prix d'achat, payable à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à paiement intégral. 28 janv.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 7 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, 8 ARPENTS DE TERRE, faisant face au fleuve, s'étendant dans la profondeur jusqu'au Lac; situés dans la paroisse Jefferson, à trois lieues de la Nouvelle-Orléans et sur le bord, bornés dans la partie inférieur par l'habitation de Mme. Veuve Labarre, et faisant partie de l'habitation de M. Norbert Fortier. Cette terre est très fertile, très élevée et bien boisée et est trop bien connue pour en donner de plus amples informations. Elle sera vendue par arpent, et tout acquereur d'un arpent aura le droit d'en prendre trois au même prix.

Conditions; 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Jusqu'au jour de l'encan, le propriétaire recevras des propositions. 22 janv—8

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES, (ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

VINS de Bordeaux, eau-de-vie, huile d'olive, &c.— En vente chez les soussignés justement reçus par le brick Authentic de Bordeaux et le bâtiment Edouard de Marseille, savoir:

10 demi-pipes de vieille eau-de-vie de Cognac.
5 pipes de vin de Champagne, 1ère qualité.
150 tonneaux de vin de Bordeaux différents crus.
100 barils de vin blanc de Barsac, Grave et Sauterne.
1100 caisses de vin de Bordeaux, Médoc, Pouillac, St. Julien et St. Estèphe.
50 barils de vinaigre blanc, supérieure qualité.
50 paniers de champagne blanc mousseux.
250 paniers d'huile d'olive fraiche.
50 do. do. do.
10 balles d'amandes fraîches sans coquilles.
Aussi en magasin d'importation antérieure;
350 tonneaux de vin de Bordeaux. Montferrand, St. Emilion, St. Julien et Haut-Brion.
1500 caisses de 12 à 24 bouteilles chaque de Château Lafitte, do. Latour, do. Margaux, do. Léoville, do. Gruau, do. Larose et Haut-Brisson.
200 caisses de vinc blanc de Barsac, Sauterne et Carbonnieux.
Anisette, bouchons, cordiaux &c.

P. E. et O. SORBE.
21 jan.—10 rue Royale N. 118.

EN DEBARQUEMENT du navire Authentic, capitaine S. Sweetzer, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné; 225 caisses de vin rouge vieux médoc, qui ont droit au drawback. 21 janv. J. B. LABATUT.

A VENDRE.

CANNES A SUCRE et orangers doux.—Six arpents de plant à ruban, verts et jaunes, de première qualité, un millier environ d'orangers doux, de la meilleure espèce, âgé de 3 ans. S'adresser au bayou St. Jean, habitatoin, ALLARD et ROBERT. 19 janv—3

ARGENT! ARGENT!

ON prête sur gage, depuis une piastre jusqu'à des sommes plus élevées, des bagues et joyaux de tout genre. S'adresser au No. 10, rue St. Louis. 18 jan—3

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.
Par ordre de la Direction,
11 janv J. B. PERRAULT, Caissier.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres. 14 jan F. BRIAULT.

40.000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à 4 janv THEODORE NICOLET & Co.

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOSE PRATS, 12 janv rue St. Anne, No. 52.

TRAITES sur Marseille à vendre par JULES LE BLANC. 10 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC. 10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 30 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à JULES LE BLANC. 10 jan No. 175 rue Royale.

RECEMMENT reçu, 50 caisses de citrons frais, et 14 barils de petits biscuits, à vendre par 10 jan. LINCOLN & GREEN.

A. FOURNIER, rue de Chartres, No. 141, vient de recevoir directement d'Angleterre, un choix de RAZOIRS, de la manufacture de Rogers & Son, première qualité, qu'il vendra à un prix modéré. Ces razoirs sont garantis très supérieurs. 10 janv—8

CHAISES.—En débarquement du navire Ohio, un assortiment de Chaises en acajou, de fantaisie, de Windsor, &c. et des Berceuses; à vendre à bas prix. GEO. WHITNEY, 7 janvier rue de la Douane, No. 21

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, en débarquement de la goëlette Elizabeth, venant de Charleston. 202 boucauts et 17 demi-boucauts. [illegible] PETITPAIN, 7 janv Encoignure Chartres et Toulouse.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement, 350 douzaines vins de Champagne mousseux, blanc et rosé, par caisses de 2, 4, 6 et 6 douz. [illegible] 12 et [illegible] bouteilles, et par demi [illegible] de 12 demi bouteilles. Tous ces vins sont garantis de 1ère. qualité et seront [illegible] à très bas prix. 7 jan

---

D. C. [illegible] vs [illegible]

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mardi 12 février, à 11 heures, à l'encoignure des rues Bienville et Chartres, tous les matériaux et outils d'imprimerie, formant un établissement complet d'imprimerie, saisis dans le procès ci-dessus. 24 janv L. DAUNOY, marshal.

John H. Turnell vs M. Ferguson.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente le vendredi 8 février à 4 heures, sur les lieux, rue du Canal, no. 42,—une armoire, un buis et de lit, un pupitre; saisis dans le procès ci-dessus. [24 janv] L. DAUNOY, Marshal.

Louis Gertroy contre T. Barberet.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'honorable B. Beauregard, juge conseillé de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, sera mis en vente le mardi, 5 février, au principal, une montre d'argent, et une partie de vieux fer, saisis dans l'affaire ci-dessus. 23 jan L. DAUNOY, marshall.

Dolleur Doornick vs. E. Forstall, curateur de Delpuime et Chs. Demousant, héritiers de E. Demoreau. J. Michinard vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, et par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, jeudi, 21 février prochain, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St.-Louis et Chartres, l'esclave nommée ROSE, saisie dans les procès ci-dessus. 23 janv L. DAUNOY, marshal.

E. Debergue contre Pierre Casenave & c. t.

EN vertu d'un alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 22 février prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné sous le No. 8 dans l'îlet No. 36, ayant 60 pieds de face sur la rue de la Douane et 139 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Robertson, le dit terrain saisi dans le procès ci-dessus. 22 janv L. DAUNOY, marshal.

Mme Longpré vs T. W. Kellgey.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 6 février prochain, à midi, sur les lieux, une cuisine en bois, située dans le lot No. 14, près de l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, saisie dans l'affaire ci-dessus. 6 jan L. DAUNOY, Marshal.

E. Cordeviolle & Lacroix vs. V. André.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 1er. février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un demi terrain, situé entre les rues Bagatelle et St. André, désigné par le No. [illegible] dans l'îlet 42, mesurant 30 pieds sur la rue Morales sur 150 pieds de profondeur, et les édifices qui s'y trouve; saisi dans l'affaire ci-dessus. 29 déc L. DAUNOY, marshal.

J. Hart vs. A. [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, jeudi 31 janvier, à 4 heures, au Principal, 3 montres d'argent, saisies dans l'affaire ci-dessus. 21 jan L. DAUNOY, marshal.

Thomas Bisco vs. Thomas Obrien.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, samedi 2 février, à 4 heures, au Principal, 1 table, 3 bois de lits, 1 théyère, 2 pots, chandeliers, 2 carafes, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. 21 jan L. DAUNOY, marshal.

COUR DE PAROISSE pour la Paroisse et Cité de la Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1833.—*Charles Lesseps et autres contre John H. Travis pour une livraison forcée.*—Sur motion de Charles Lesseps syndic des créanciers de l'insolvable, en présentant un tableau de distribution de fonds entre ses mains. Il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées feront preuve, si elles en ont, dans l'espace de 10 jours, pourquoi le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence. Extrait des minutes. 23 janv—3,3ps. FRED. BUISSON, greffier.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 39.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques. 28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités, à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD, 15 jan Rue de Chartre, No. 39.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre. Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à WM. SMITH, 15 janv rue de la Douane, No. [illegible].

AVIS.—Attendu que Pierre Oscar Peyroux, peseur public de coton pour la cité de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi pour annuller un cautionnement de deux mille piastres qu'il a souscrit comme principal, conjointement avec Mlle. Constance Peyroux comme sa caution, le 14 d'Août 1833;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annullé, et les hypothèques en résultant radiées.

En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le [L.S.] sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 31me. jour de l'indépendance des Etats-Unis.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
GEORGE EUSTIS, Sec. d'Etat. 31 déc—30

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu veuve Placerre, sont priées de se présenter à M. Jean Louis Casbergue, exécuteur, pour être soldées, et toutes celles qui pourraient lui devoir sont également invitées à solder leur compte dans le plus bref délai, entre les mains du dit exécuteur testamentaire, faubourg Marigny, rue des Bons Enfans, No. 202, entre Marigny et Mandeville. 24 janv—3

LE soussigné vient de recevoir par le bateau à vapeur Black Hawk de Louisville, et le navire Hanower de New-York, un assortiment complet de médicamens très frais; ainsi que de la graine de lin de la dernière récolte. Le tout sera vendu en gros ou en détail à des prix et conditions avantageuses. 24 janv FORESTIER.

LE soussigné ayant pris en société son frère [illegible] Toby et Louis Th[illegible] Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de Thomas Toby & Co. THOMAS TOBY.
Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—1m

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par 22 janv THEOD. NICOLET & Co.

P. E. Tricou a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'ayant été nommé encanteur, il s'est associé M. B. Z. Canonge, et que leurs affaires se feront sous la raison de Tricou & Canonge. Leur bureau est ouvert rue St. Louis, No. 41, vis-à-vis la bourse Hewlett. P. E. TRICOU, B. Z. CANONGE.

Le soussigné prévient le public qu'il continue [illegible] le courtage, et que M. P. E. Tricou est chargé de [illegible] 23 janv 15 B. Z. CANONGE.

PERDU lundi dernier, au bal d'enfants, un bracelet en OR, la personne qui l'aurait trouvé est priée de vouloir bien le remettre au No. 59, rue Toulouse, où elle obtiendra une bonne récompense. 23 janv

TRAITES sur Marseille, Bordeaux et Paris, à vendre par JULES LE BLANC, 23 janv rue Royale, No. 103.

JEUDI [illegible] RESTAURANT DE LA BOURSE [illegible] rue de Chartres, No. 110 [illegible] pour [illegible] Il profite de cette occasion [illegible] Guillaume continu[illegible] [illegible] pour les sociétés. 16 janv.

[illegible]—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Thomas J. McCalob, deux actions de la compagnie de la presse à coton de la Levée.

Conditions de la vente: 60 jours de crédit, en un billet endossé à satisfaction. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 12 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession d'Auguste [illegible], la goëlette "NEREIDE," de la Nouvelle Orléans, avec ses agrès et apparaux.

Conditions de la vente: moitié comptant, et le resté à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 février 1833, à dix heures du matin, il sera vendu au domicile de feu William H. Ireland, au coin des rues des Magasins et Girod, faubourg Ste. Marie, les effets mobiliers appartenant à la succession du dit défunt, consistant en une quantité considérable carosses, cabriolets, harnais &c. Ensemble tous les outils, matériaux et autres objets nécessaires dans une manufacture de carosses.

Conditions de la vente: Toute somme au-dessous de $100 payable comptant; de $100 à $500 à 60 jours de crédit; au-dessus de $500 à 4 mois en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, Régister des Test.

N. B.—Toutes les personnes qui ont laissé des carosses pour être réparés ou autres articles en la possession de feu W. H. Ireland, sont priés de les réclamer avant le jour de la vente. 28 jan

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi 22 février, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants savoir: La mulatresse Polly, le mulâtre *Jefferson*, le nègre *Bill*, et un négrillon nommé *John*, âgé de 7 ans, (ayant une affection schrofuleuse) seront vendus pour compte de la succession de Samuel Hart.

Conditions:—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour, MARTIN BLACHE, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 jan

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 5 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Antoine [illegible], 50 actions de la Compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en billets endossé à satisfaction. Par ordre de la Cour.
24 janv. MARTIN BLACHE, rég.

Dans la succession de feu Patrick Donnelly.

COUR DES PREUVES pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Lundi, 21 janvier 1833—Présent l'hon. Charles Maurian, juge. Sur motion de M. W. Hoffman, avocat de Joseph Hailey & Co., et autres, créanciers de cette succession, sur information donnée à la cour qu'aucune personne ne s'était présentée pour réclamer l'administration de la dite succession, et après les avis voulus par la loi:

Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 23 de février prochain 1833, à l'effet de nommer des syndics et prendre toutes autres mesures qui pourraient intéresser les dits créanciers. Qu'en même temps P. S. Newton soit nommé syndic provisoire, en fournissant caution conformément à la loi.

Il est de plus ordonné que Mr. W. Hoffman soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Extrait des minutes,
22 janv MARTIN BLACHE, rég.

BANQUE DE LA CITE.

NLLE ORLEANS, le 21 Janv. 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une somme de quinze piastres par action devra être payée le 1er. Mars prochain, ou dans les 30 jours suivans, et que d après la 2de. section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement. 23 janv R. LAVERGNE, Caissier.

DE LA MOUSSELIERE, rue Royale No 256, a l'honneur de prévenir les dames et les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix très modérés, toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que le véritable kirschwasser, et extrait d'absynthe suisse désirant augmenter sa clientelle, il se contentera d'un très modique bénéfice.

On peut lui faire des demandes par lettres; et en indiquant l'adresse par rue et numéro, elles seront servi de suite. 23 janv

AU MAGASIN DE CHARLES MONROSE

No. 96, rue de Chartres.

NOUVEL assortiment de robes de bal, de fleurs artificielles, garnitures de robes en velours brodées en soie avec palatines en velours aussi et richement brodées. Etoffes hernani, dessins riches, couleurs assorties, chales dans le dernier goût, oscarines de toute couleur grand assortiment à vendre à 5 escalins l'aune, fourrures, chinchilla, petit gris &c. Souliers de dames en prunelle, en satin bleu, blanc, rose et cetera, gants fourrés, fichus hernani &c. 21 janv

COUR DES PREUVES pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Vendredi, 25 janvier 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.—*Succession de John Bogark.*—Sur motion de [illegible] dy, avocat de Robert Langmuir, [illegible] de cette succession, et sur enregistrement [illegible] compte de l'administration du dit curateur; Il est ordonné par la Cour, que les créanciers de la dite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, aient à déduire, sous dix jours de la présente date, les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas homologué et approuvé, et le dit curateur déchargé de ses fonctions. Extrait des minutes.
26 janv S. BLOSSMAN, dep. rég.

COUR DES PREUVES—*Succession de Charles Claude Thrai*—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes les autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de cette date les raisons pour lesquelles le compte rendu par la veuve Thrai, comme administratrice de la dite succession ne serait pas homologué et approuvé, la répartition des fondes de la dite succession faite conformément au dit tableau, et la dite administratrice déchargée de ses fonctions, et le cautionnement par elle fourni cancellé et annulé.
Par ordre de la cour
26 jan MARTIN BLACHE, Reg.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—4 janvier 1833—[No. 6853]—Colly alias Deschamps vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. L. Féraud, notaire public, le 9 février prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable. En attendant, toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que M. Robert Preston soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour,
5 janv—3,3ps. F. BUISSON, greffier.

BRIQUES—20,000 Briques allemandes, en débarquement et à vendre par 22 janv LINCOLN & GREEN.

CAFE, 300 sacs café, en débarquement de la goëlette Eagle, de la Havane, à vendre par 22 janv A. QUERTIER et BOUTIN.

PORC—300 barils porc, première, seconde et troisième qualité, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECWITH, 15 jan Nouvelle Levée, No. 15.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, ou chez le soussigné, la négresse MARIANNE, alias URINA, âgée de 30 ans; taille moyenne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait nu-pieds. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.
A. LARA.
Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Espagne. 16 janv

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, 139 sacs café Havane 1re. qualité. 30 boucauts sucre do. 14 janv. THEO. NICOLET & Co.

MELASSE.—20,000 gallons Mélasse à vendre sur une habitation au-dessous de la ville; s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 16 janv Rue de la Levée, No. 35.

CAFE—280 sacs café de la Havane, à bord du brick America, et à vendre par 27 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

TOILE DE RUSSIE de ménage, convenable aux marchés [illegible]—108 balles 4-4 toile écrue du pays; 130 do. 3-4 à 7-8 toile à chemises; 4 caisses toile blanche; [illegible] balles coutil et toile à matelas—20 balles russie écrue, 12 do. do. blanche, *ayant droit au drawback*, à vendre par [4 janv.] LINCOLN & GREEN.

MELASSE.—12,000 gallons Mélasse à vendre sur [illegible] habitation à 100 milles de la ville. S'adresser à 24 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL—600 sacs de sel en débarquement de la goëlette Cora et en vente chez TOURNE & BECKWITH. 25 jan. Nouvelle-Levee, No. 15.